



Embauche d'un employé de soutien à la recherche

Qui fait quoi?

Suivant l'abolition du titre de professionnel de recherche, les employés effectuant du soutien aux équipes de recherche seront désormais syndiqués avec le Syndicat des employés et employées de l'École de technologie supérieure (SEÉTS).

Vous trouverez ci-dessous un tableau permettant d'identifier le Service responsable de vous appuyer selon votre besoin dans les étapes menant à l'embauche d'un employé de soutien à la recherche.

	Service des ressources humaines	Votre Département	Service des finances	Décanat de la recherche	Professeur embauteur
Détermination du titre de fonctions	✓				
Demande de personnel (préalable à une embauche)		✓			✓
Approbation budgétaire			✓		
Processus de recrutement (affichage, tri de CV, comité de sélection, références, tests psychométriques, offre d'emploi, etc.)	✓				✓
Entente de confidentialité (s'il y a lieu)				✓	✓
Accueil du nouvel employé (Jour 1)					✓
Formation concernant la saisie d'horaire (feuilles de temps)		✓			
Séance d'explication des conditions de travail	✓				